

## COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 18 septembre 2023.

#### **I. COMMANDE PUBLIQUE**

##### **1. Marchés publics**

- a) Bilan des délégations confiées au Président : dépenses supérieures à 4000 €, conventions signées et nouveaux tarifs

#### **II. FINANCES**

##### **1. Décisions budgétaires**

- a) Autorisations d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024
- b) « Une étape à la mine » : création d'un budget rattaché
- c) Remboursement de frais engagés par le Directeur

#### **III. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**

##### **1. Culture**

- a) Inscription des collections de la Mine suite au passage en commission d'acquisition de la DRAC.

#### **IV. DIVERS**

ooOoo

#### **I. COMMANDE PUBLIQUE**

##### **1. Marchés passés en délégation**

- a) Bilan des délégations confiées au Président

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des marchés passés selon une procédure adaptée signés par le Président, en vertu de la délégation donnée par le Comité Syndical du 24 septembre 2020.

Il est rappelé que sont recensées toutes les dépenses à partir de 4 000 €.

Le détail pour la période du 12 septembre 2023 au 30 novembre 2023 est donné ci-après :

LIBELLE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT € HT
Eclairage Wendel 1 et 2	ELEC EST	15 950,20 €
Sophos	SYSTEM SOLUTIONS France	8 875,80 €
Mobilier salle de réunion administration	BUREAU CONSEIL	8 650,86 €
Achat d'occasion abri de type Gazebo pour SPA	M. SCHOLL Philippe	2 300,00 €
Les Résidences du Carreau		4 980,00 €
Lot 1 Plâtrerie - Menuiserie - Sols	MP BATIMENT	87 433,50 €
Lot 2 Plomberie - Sanitaires	AR CHAUFFAGE	21 163,00 €
Lot 3 Electricité	ELEC EST	37 662,45 €
Lot 4 Chauffage - Ventilation	AR CHAUFFAGE	29 029,45 €
<b>TOTAL</b>		<b>216 045,26 €</b>

Le Comité Syndical,

- prend acte de cette information.

## II. FINANCES

### 1. Décisions budgétaires

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024

Vu les dispositions de l'article 125 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement de crédits d'investissements par anticipation au budget 2024, soit :

Chapitre	Libellé	Voté 2023	Autorisation 2024
20	Immobilisations incorporelles	39 540,00 €	9 885,00 €
21	Immobilisations corporelles	461 632,00 €	115 408,00 €
23	Immobilisations en cours	286 500,00 €	71 625,00 €

## II. FINANCES

### 1. Décisions budgétaires

- « Une étape à la Mine » : création d'un budget rattaché

Le Syndicat Mixte du Musée de la Mine dispose d'un bâtiment d'une superficie d'environ 290 m<sup>2</sup> qu'il souhaite réhabiliter en lieu d'hébergement de 7 chambres pour une capacité d'accueil maximum de 15 personnes.

Ce projet prévoit également la mise à disposition d'un espace de détente extérieur aménagé accessible aux occupants du gîte d'étape lors de leur séjour.

Ce budget annexe sera doté de la seule autonomie financière.

Ce mode de gestion en régie autonome permet d'isoler au sein du Syndicat mixte une activité particulière, en lui donnant une certaine autonomie de gestion, sans pour autant créer une personnalité morale distincte de celui-ci. Ainsi la régie autonome est dotée d'un budget propre, mais qui est annexé au budget du Syndicat mixte et approuvé par le Comité syndical.

Ce budget annexe devra fonctionner sous la nomenclature M4 et sera assujéti à la TVA. Il portera le nom suivant : « **Une étape à la Mine** » ainsi que le numéro de **budget 54001**.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts ;

VU l'instruction comptable M4 ;

CONSIDERANT que les locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières, de locaux meublés à usage d'habitation constituent des prestations de services entrant dans le champ de l'application de la TVA, du moment qu'elles comportent en sus de l'hébergement au moins trois des prestations suivantes : petit déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture de linges de maisons, réception même non personnalisée de la clientèle ;

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte propose, pour son gîte « **Une étape à la Mine** » trois prestations sur quatre ;

CONSIDERANT la nécessité de suivre les charges et recettes liées à la gestion du gîte d'étape ;

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'approuver la création d'un budget annexe désigné « **Un étape à la Mine** », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soumis à l'instruction budgétaire M4,
- d'opter pour l'assujéttissement à la TVA de ce budget annexe,
- de créer un conseil d'exploitation pour cette régie, composé de l'ensemble des membres du bureau,
- de nommer le Directeur du Syndicat Mixte comme Directeur de ladite régie et décide de lui accorder une indemnité compensatrice de fonction de 100 € net par mois, base indice 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'octroyer au Directeur de la régie une délégation de signature pour toutes les matières intervenant dans le fonctionnement de la régie et un plafond d'engagement financier à hauteur de 5000€ par opération et dans la limite du budget alloué par le Comité Syndical annuellement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à l'exécution de la présente délibération.

## II. **FINANCES**

### 2. **Décisions budgétaires**

#### c) Remboursement de frais

Dans le cadre du fonctionnement des services, Monsieur KUSIOR, Directeur du Musée, a été amené à engager des frais personnels pour un montant de 111 €.

Il est demandé au Comité le remboursement de ces frais.

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- de rembourser les frais engagés par le Directeur à hauteur de 111 €,
- d'engager la dépense au budget chapitre 62.

### **III. DOMAINES DE COMPETENCES THEMES**

#### **1. Culture**

##### **a) Inscription des collections de la Mine suite au passage en commission d'acquisition de la DRAC**

*La Mine Wendel*, en tant que mine grandeur nature, et lieu de présentation de collections techniques charbonnières, représente le savoir-faire et le patrimoine matériel des derniers mineurs de charbon de Lorraine mais aussi de France, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Elle est constituée de 285 éléments (voir la liste soumise) : machines, convoyeurs, équipements de sécurité et d'aérage, tuyauterie, équipements électriques, petit outillage, soutènements, équipements de levage, de transport, de communication et d'éclairage, éléments pour creuser à l'explosif, etc.

Cet ensemble a été inauguré en 2006 après 2 ans de travaux, dans le contexte de la fermeture des deux derniers sièges d'exploitation lorrains : Merlebach et La Houve (à Creutzwald), fermés respectivement en septembre 2003 et avril 2004. L'ensemble des machines et installations, provenant en partie des ultimes chantiers de ces sièges, a été rénové et mis en place par les derniers mineurs et techniciens en activité, qui ont reproduit à l'identique, les gestes de leur travail. Cela a permis de ne pas rompre ni perdre le savoir-faire de la dernière entreprise française d'exploitation charbonnière.

Le processus d'acquisition (d'attribution) des collections du musée (bénéficiant d'un statut d'inaliénabilité), doit être finalisé par une décision du Comité syndical, acceptant cette responsabilité. L'avis favorable a été au préalable, requis et obtenu, auprès de la commission scientifique régionale des collections des musées de France Acquisition, Région Grand-Est (DRAC) le 8 juin 2023.

L'avis favorable du Comité Syndical permettrait de compléter la labellisation « Musée de France » des espaces muséographiques. Ainsi, après l'acquisition des collections présentées dans le Musée *Les Mineurs Wendel* inauguré en 2012, celle des collections de *La Mine Wendel* en 2023 constituerait un parcours cohérent, entièrement labellisé « Musée de France » pour ses collections.

#### **Description et intérêt des pièces proposées :**

L'ensemble est organisé et présenté au public en cinq galeries telles qu'elles ont existé à l'échelle dans les mines de charbon de Lorraine, à savoir : une galerie préparatoire de creusement au rocher, une galerie préparatoire de creusement au charbon, un chantier d'exploitation du charbon en plateures (inclinaison de 0 à 25°), un chantier d'exploitation en semi-dressants (inclinaison de 30 à 45°), et un chantier d'exploitation en dressants (entre 55° et 90°).

#### **Chantier de creusement au rocher**

Chantier de creusement dans la roche utilisant la technique de foration par tir à l'explosif et de mécanisation de la foration des trous dans la roche par un pantofore monobras.

Après le fonçage du puits, c'est la première opération à réaliser pour rejoindre les veines de charbon. Ces grandes galeries ainsi creusées devenaient des voies de circulation par rail, devant supporter un trafic croissant de charbon, stériles, matériaux et mineurs. La roche abattue est chargée par des chargeuses (G210 ou B21) dans des berlines (ici de 2000 L).

La galerie est soutenue par un système de boulonnage (longues tiges enfoncées en couronne dans la paroi pour la renforcer).

*La chargeuse G210 a servi pour différents travaux préparatoires au rocher et en particulier l'accès de la voie de tête de la veine Dora, dernière veine de Merlebach exploitée jusqu'en septembre 2003.*

*Les techniques et installations présentées datent des années 1980 à 2000.*

### **Chantier de creusement au charbon en plateaux (dit de « traçage »)**

Le « traçage » sert à découper les futurs panneaux d'exploitation. Deux galeries creusées en parallèle délimitent un panneau.

Les travaux sont réalisés avec une machine de creusement (ici AM100, introduite aux HBL en 1964), permettant d'abattre le charbon tout en donnant sa forme à la galerie en creusement. Elle permet aussi de poser les chapeaux des cintres et sert de plancher de travail aux mineurs pendant l'assemblage des cintres. Ceux-ci soutiennent le toit de la galerie constitué de charbon ou de schiste (argilites), peu résistants. Ils sont espacés de 1m à 1,20 mètre environ et maintenus à intervalles égaux par des poussards. L'ensemble est coiffé de « panneaux de garnissage » en treillage métallique qui retiennent les blocs qui peuvent se détacher du toit.

Le chantier comporte, suspendus à un monorail, une infrastructure nécessaire à l'aération et au filtrage pour éviter les coups de poussière et de grisou et pour amener de l'oxygène aux mineurs, ainsi qu'un convoyeur blindé et un convoyeur à bande, pour l'évacuation du charbon jusqu'au puits. L'ensemble du chantier est mobile, afin de suivre l'avancement de la machine de creusement.

*Cette AM100 a servi pour le creusement au charbon dans plusieurs puits du bassin houiller lorrain (La Houve, Vouters, Marienau, Simon, Reumaux, Wendel).*

*Les techniques et installations présentées datent des années 1970 à 2000.*

### **Chantier d'exploitation en plateaux (incliné de 0° à 25°-ici : 5°)**

Chantier d'exploitation se rapprochant de l'horizontale, dans lequel le charbon est abattu par une haveuse, et le toit, soutenu par un soutènement marchant.

La taille (zone où le charbon est arraché à la veine) est délimitée dans ses parties hautes, par la voie de tête, et basse, par la voie de base, qui assurent la circulation de l'air, le déplacement des matériels, des hommes, des machines et du charbon. Ces voies ont été creusées selon la technique présentée dans le chantier de creusement au charbon. Monorail et bi-rail au sol assurent le déplacement du matériel dans les deux voies. Une taille habituelle en plateaux fait de 200 m à 300 m de large en moyenne, et le panneau de charbon exploité, jusqu'à 1,2 km.

Le toit est soutenu par des piles hydrauliques «grande ouverture », déplacées au fur et à mesure de l'avancée du front de taille. Le charbon est abattu sur une épaisseur de 80 cm par passage, par une haveuse Electra 2000 à double tambour. Il s'agit d'une machine télécommandée exceptionnelle par sa taille et sa technologie, introduite aux H.B.L. en 1991. Elle permet d'extraire en moyenne 5000 à 7000 tonnes de charbon par jour. Le charbon tombe dans un convoyeur blindé, qui transporte le charbon jusqu'à la voie de base, équipée d'un convoyeur blindé, d'un broyeur et d'une bande transporteuse.

Le « foudroyage », partie du toit de la taille qui s'effondre derrière les piles au fur et à mesure de l'avancement du chantier, est représenté.

*Les équipements de la voie de base proviennent de la voie de base Dora 1250 de l'UE Merlebach. Les équipements de la voie de tête proviennent de la voie de base d'Albert 7.1 de l'UE La Houve. La haveuse Electra 2000 n° 3 provient du puits Reumaux (UE Merlebach), où elle a été utilisée de 1993 à 2001, dans les chantiers en plateaux.*

*Les installations et les techniques présentées datent des années 1990 à 2000.*

### **Le chantier d'exploitation en semi-dressants (de 30° à 45°-ici : 45°)**

Chantier d'exploitation du charbon dans une veine inclinée, soutenu par du bois, et exploité à l'explosif selon la technique spécifique des « attaques multiples », apparue à la fin des années 1950 (la technique a peu évolué depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle fut surtout améliorée).

C'est le chantier le plus ancien parmi les 5 chantiers présentés par le musée. Le dernier chantier de ce type a été arrêté en 1989 au siège Simon à Forbach. Certains chantiers furent mécanisés avec des haveuses et des soutènements adaptés à l'inclinaison de la veine, quand la nature des terrains le permettait.

Le front de charbon se trouve au-dessus du visiteur dans des niches boisées, et le remblai, en aval. Le charbon est abattu à l'explosif et est évacué en aval par un convoyeur blindé, gratté par un treuil et un godet, pour mettre à profit la gravité. Les niches ont une longueur de 30 mètres environ, sur une hauteur d'abattage de 4 à 6 mètres.

Le boisage (soutien de la galerie) est réalisé avec des étais qui soutiennent des « billes » en compression. 5 étais espacés de 1200 mm soutiennent une bille de 6 mètres de long qui suit l'inclinaison de la veine de charbon.

Le sable permet de remplir les vides et de procéder à l'abattage de la tranche suivante. Le chantier est délimité de part et d'autre par une cheminée d'extraction (circulation de l'air, accès des mineurs, évacuation du charbon), et par une cheminée de remblayage creusée sur toute la hauteur de la veine (circulation de l'air, arrivée du remblayage hydraulique, transport du bois et du matériel).

Le charbon est déversé dans un couloir cylindrique, dans la cheminée d'extraction dans un convoyeur blindé situé dans la voie de desserte en contrebas.

Des outils sont présentés afin de montrer le travail dans cette taille peu mécanisée (perforatrices, houe, masse, pics, hache, pelles...).

*Les installations et les techniques présentées datent des années 1960 à 1989.*

### **Le chantier d'exploitation en dressants (de 55° à la verticale-ici : 80°)**

Chantier d'exploitation du charbon à la verticale avec une haveuse, avec comblement progressif des vides par un remblai hydraulique, et circulation par des tubings.

Cette technique d'exploitation présente en Lorraine, en particulier à Merlebach, fut unique en Europe. Sa présentation ici au musée est d'autant plus précieuse et inédite.

L'abattage du charbon se fait par « tranches montantes » à l'aide d'une haveuse ANF D11, modèle introduit en 1961 aux H.B.L. Elle se déplace sur des flotteurs (patins), et qui est équipée d'un dispositif de « lève cadre » pour assurer la pose des chapeaux de soutènement. Le « déhouillage » se fait par tranches de 5 mètres de haut à l'aide de têtes rotatives. Le charbon est évacué sur un convoyeur et une pelle mécanique à l'arrière de la haveuse nettoie le charbon restant. Le chantier a la largeur de la veine de charbon, soit environ 3 à 5 mètres d'épaisseur, et une hauteur de 5 mètres par tranche exploitée.

Deux haveuses travaillent en quinconce sur deux ailes de 300 mètres de long chacune environ, qui se déplacent en passant sur « un pont », sur l'aile de l'autre machine pour permettre le remblayage hydraulique de la zone exploitée (comblement du vide créé pour exploiter la tranche supérieure). A *La Mine Wendel*, seule l'une des deux ailes est représentée.

Le tubing est un grand tube constitué de quatre parties s'assemblant et prolongées au fur et à mesure du remblayage. La technique des culbutes d'aérage, introduite en 1975, évite le long travail de creusement des cheminées latérales. Il y a un tubing aux deux extrémités du chantier et un plus grand en son centre, pour l'évacuation du charbon et le transport du matériel par un monte-charge. Les hommes s'y déplacent sur des échelles. Les tubings permettent aussi de faire circuler l'air pour aérer le chantier.

Sous le dressant, un « travers-banc » est représenté (galerie dans la roche desservant les chantiers) montrant l'évacuation du charbon par le tubing principal, sur une bande transporteuse.

*Cette ANF D11, portant le numéro 146, a été utilisée dans les dressants de Vouters à Merlebach aux étages 1036 et 1250 (profondeur des chantiers) entre 1975 et 2000.*

*Les techniques et les installations présentées ici datent des années 1970 à 2000.*

Le Comité Syndical,  
décide à l'unanimité,

- d'intégrer les collections ci-dessus évoquées, détaillées en annexe et présentées au Musée *La Mine Wendel*.

**ooOoo**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 18h30.

## LISTE DE PRESENCE

### PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert	Président
KEUPER Didier	1 <sup>er</sup> Vice-président
KIEFFER Constant	2 <sup>ème</sup> Vice-président
JACQUES Michel	3 <sup>ème</sup> Vice-président
LE BLANC Yannick	4 <sup>ème</sup> Vice-président
FUHR Daniel	
PIGNON Bernard	
TARILLON Lucien	
KLEIN Ralph	
LAUER Jérémy	

### SUPPLEANTS

FENARD Michel  
LUDWIG Yves

### ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal  
HELSTROFFER Anne-Cécile

### EXCUSES

HEHN Jean-Claude  
CASSARO Alexandre  
FERRAU Dominique  
BUR Hubert  
JACQUES Eliane  
FEDERSPIEL Eric  
MARTIN Jean-Bernard  
MULLER Manuel  
FRIEDRICH Marc  
VORIOT Monique  
WEYLAND Frédéric  
IDIZ Jalé